

ACP / ACCORD DE COTONOU

La BEI finance le développement des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique dans le cadre de la politique de l'UE en matière de coopération avec les pays tiers. La BEI est l'**institution de financement du développement** attitrée de l'Union européenne *pour les 79 pays de la région Afrique, Caraïbes et Pacifique*. Depuis le 2 juin 2003, les interventions de la Banque dans la région ACP relèvent du nouvel Accord de partenariat ACP-UE, dit Accord de Cotonou, le financement de projets au titre de la Quatrième Convention de Lomé, arrivée à expiration, ayant désormais cessé.

Au cours des cinq prochaines années, les concours de la BEI au titre de l'Accord de Cotonou se répartiront comme suit : 1,7 milliard d'EUR seront prêtés sur les ressources propres de la Banque et 2,2 milliards d'EUR seront octroyés au titre de la nouvelle FACILITÉ D'INVESTISSEMENT. En association avec les aides de l'Union et les ressources propres de la BEI, la FACILITÉ D'INVESTISSEMENT apportera des financements à long terme au travers de différents instruments de partage des risques, dans le cadre d'une stratégie spéciale axée sur le secteur privé. La FI est un mécanisme à caractère renouvelable ; la ratification de l'Accord de Cotonou entraînera la création d'un nouvel instrument de financement à long terme.

Fonds actuellement gérés par la BEI

Accord de partenariat de Cotonou	Protocole financier (5 premières années)		
	Millions d'EUR	Millions d'EUR	%
Aides du Fonds européen de développement		11 300	74,3
Facilité d'investissement (fonds renouvelable)		2 200	14,5
Prêts financés sur les ressources propres de la BEI		1 700	11,2
TOTAL		15 200	100

Mandats pour l'Afrique du Sud :	Millions d'EUR	
République d'Afrique du Sud (RAS) (ressources propres de la BEI uniquement)	1995-1996	300
	1997-1999	375
	2000-2006	825
TOTAL		1 500

Prêts aux pays ACP, aux PTOM et à la RAS 1999-2003

Prêts par secteur :	ACP (1999- 2003)	ACP 2003	PTOM (1999- 2003)	RAS (1999- 2003)	RAS 2003
(Millions d'EUR)					
• Énergie	478	60	4	107	50
• Transport et	297	56	5	145	-

télécom.						
• Environnement	213	88				-
• Industrie,	387	101				-
services					25	
• PME (prêts globaux)	634	158	20		475	210
TOTAL	2 009	463	29		752	260

Le mandat de la BEI en vertu de l'Accord de Cotonou

L'Accord de Cotonou a pour objectif central de réduire et éradiquer la pauvreté, principalement en promouvant la croissance économique et l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale.

- L'accent sera mis sur le développement du secteur privé, considéré comme le principal moteur de la croissance économique. Sont admissibles les projets viables générateurs de recettes, relevant de tous les secteurs économiques.
- La FACILITÉ D'INVESTISSEMENT (FI) est un nouvel instrument qui remplacera les « capitaux à risque » de la Quatrième Convention de Lomé – et qui disposera de ressources financières accrues
- La FI
 - * sera gérée selon des principes commerciaux, dans un objectif de viabilité financière
 - * fonctionnera comme un fonds renouvelable, les retours de ressources étant réinvestis dans de nouveaux projets
 - * garantira aux pays ACP la disponibilité future de ressources
- Parallèlement aux opérations de financement de la FI, l'octroi de prêts sur ressources propres restera possible.

Faits marquants de 2003

En 2003, la BEI a accordé aux pays ACP et à la République d'Afrique du Sud des financements d'un montant total de 723 millions d'EUR. L'année écoulée a vu un démarrage rapide des opérations conclues au titre du nouvel Accord de Cotonou. Sur le montant total des signatures en 2003, 146 millions d'EUR (20 %) relèvent de la nouvelle Facilité d'Investissement et 260 millions d'EUR (36 %) sont allés à la République d'Afrique du Sud. 44 % seulement des signatures de l'année dernière concernent des projets ayant été approuvés avant le 2 juin 2003, c'est-à-dire avant l'expiration de la Quatrième Convention de Lomé.

Environ 68 % des prêts de la BEI aux pays ACP et à l'Afrique du Sud ont été affectés au secteur privé ou à des entités du secteur public gérées selon des principes commerciaux, pour des projets liés aux infrastructures électriques et de distribution d'eau par exemple. 305 millions d'EUR (42 %) ont été octroyés à des banques, des fonds de capital-risque et des fonds de microcrédit afin de soutenir le secteur financier et donc, indirectement, le secteur privé, conformément aux objectifs que la BEI a assignés à la FI.

Quelques chiffres clés d'opérations réalisées en 2003

- 50 millions d'EUR en faveur de la mine de cuivre de Kanshanhi, pour le financement d'investissements dans une mine de cuivre à ciel ouvert (prêt subordonné de 16 millions d'EUR) et dans une ligne d'alimentation électrique (prêt de premier rang de 34 millions d'EUR). Cette opération illustre comment un prêt de premier rang peut être associé à un prêt subordonné pour financer de manière appropriée un type de projet présentant généralement un coût d'investissement irrécupérable élevé et un cash-flow lent à se matérialiser mais positif et de longue durée.
- 12,2 millions d'EUR pour le projet hôtelier Bel Ombre à Maurice, opération combinant, d'une part, un prêt de 6,1 millions d'EUR sur fonds propres, et d'autre part, un prêt subordonné de 3,3 millions d'EUR et une prise de participations de 2,8 millions d'EUR au titre de la Facilité d'investissement, pour constituer un dispositif de financement approprié à un projet dans le secteur du tourisme.

- 50 millions d'EUR pour l'opérateur du réseau de téléphonie mobile au Nigeria – soit un prêt de premier rang sur ressources propres de 30 millions d'EUR et un prêt subordonné de 20 millions d'EUR.
- Prises de participations
 - 30 millions d'EUR dans la société African Bank Holdings LLC, pour lui permettre d'acquérir le contrôle de banques commerciales de détail dans le cadre d'une restructuration préalable à une privatisation.
 - 30 millions d'USD dans les fonds d'investissement et de capital-risque AUREOS AFRICA FUNDS (pour l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est respectivement).